

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13.12.2018

PROJETS AUTOROUTIERS : LA FUITE EN AVANT

PRO VELO Région Lausanne s'oppose aux projets autoroutiers de Lausanne-Blécherette et de la suppression du goulet d'étranglement de Crissier. Ils posent des problèmes de sécurité, de continuité et de fluidité pour les vélos et les piétons. Ils nuisent à la promotion de la mobilité douce pour fluidifier des trajets en voiture très souvent inférieurs à 10 kilomètres.

Potentiel du vélo dans l'agglomération :

50% des trajets réalisés en voiture en Suisse ne dépassent pas 5 kilomètres. L'agglomération lausannoise n'échappe pas à la règle. L'autoroute sert et servira avant tout à des déplacements internes à l'agglomération. Le potentiel de développement de la mobilité douce, en particulier du vélo électrique, n'est pas suffisamment pris en considération par les projections de trafic.

Une voie cyclable directe et performante entre l'ouest et le nord de l'agglomération devrait être intégrée aux réflexions. Les mesures favorisant l'usage de la mobilité douce et des transports publics du PALM devraient être réalisées avant l'augmentation des capacités autoroutières et pas pendant, ou pire, après.

Projections de trafic autoroutières :

Construire de nouvelles jonctions à l'intérieur du périmètre urbain compact renforcera l'attractivité des transports individuels motorisés pour continuer à effectuer des petits trajets en voiture. Avec l'augmentation du trafic attendue sur le réseau secondaire, ces projets impacteront directement les modes doux. Mais les mesures qui permettront de maîtriser l'augmentation du trafic en amont des centres-villes restent vagues et la continuité des aménagements de mobilité douce aux limites des projets n'est pas toujours assurée.

Sécurité et attractivité des modes actifs :

Les projets prévoient à juste titre des pistes cyclables séparées de la chaussée aux abords de l'autoroute. Mais ils renvoient les vélos dans le trafic dopé par les nouvelles jonctions aux endroits les plus critiques : giratoires à plus de 15'000 véhicules/jour, route cantonale à plus de 50km/h ou carrefours à 4 voies sans aménagements cyclables.

Ils visent à assurer la fluidité du trafic individuel motorisé mais péjorent celle des modes doux : jusqu'à 5 traversées régulées par des feux en moins de 500 mètres. Des tronçons du réseau cyclable planifié par le PALM et les schémas directeurs resteront inadaptés à la pratique du vélo dans le périmètre des jonctions autoroutières, notamment des routes d'accès au terminus du futur tram à Villars-Ste-Croix et du futur M3 à la Blécherette. La largeur des aménagements mixtes vélos-piétons est par endroit insuffisante, notamment à proximité des hautes écoles où la part des modes doux est en constante augmentation.

De meilleures garanties sur la continuité des itinéraires :

Les projets autoroutiers de l'Ouest lausannois et de la Blécherette impacteront directement plusieurs itinéraires cyclables structurants planifiés par le PALM. PRO VELO demande des garanties de la Confédération, du Canton et des communes sur la continuité et la qualité des aménagements pour les modes doux, y compris aux limites des différents projets. La population a de fortes attentes en la matière. Le récent soutien que 80% des Vaudois ont apporté à l'arrêté fédéral sur les voies cyclables le confirme.

Contact : Zoé Dardel, Présidente, zoe.dardel@pro-velo-lausanne.ch, 078 854 41 24